

SÉANCE DU 26.05.2026

L'an deux mille six, le vingt-six mai à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de PIGNOLS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Sébastien CHELOUCHE

PRESENTS : MAISTRELLO Bruno, THIBAUD Sylvie, CHELOUCHE Sébastien, MELAC Pierre-Emmanuel, CHOUVY Isabelle, CLERMONT Delphine, VASSIAS Guillaume, QUESNE Christophe, JENIN Aurélie, VESSAYRE Yves, REYNIERS Camille

ABSENTS ayant donné procuration :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : REYNIERS Camille

ORDRE DU JOUR

- 00 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.04.2026
- 01 – ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON (SMVVA)
- 02 – QUESTIONS DIVERSES

00 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

Le PV de la réunion du 21 AVRIL 2026 est approuvé à l'unanimité.

26.05.2026-01

01- ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON (SMVVA)

Reçu en Préfecture le 2 Juin 2026

Publié le 5 Juin 2026

Monsieur le Maire donne lecture :

« ...le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale peut être ultérieurement étendu, par arrêté du ou des représentants de l'État dans le ou les départements concernés, par adjonction de communes nouvelles :

1° Soit à la demande des conseils municipaux des communes nouvelles. La modification est alors subordonnée à l'accord de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;

2° Soit sur l'initiative de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. La modification est alors subordonnée à l'accord du ou des conseils municipaux dont l'admission est envisagée ;

3° Soit sur l'initiative du représentant de l'État. La modification est alors subordonnée à l'accord de l'organe délibérant et des conseils municipaux dont l'admission est envisagée. »

Dans les trois cas, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Les mêmes règles s'appliquent pour les conseils municipaux des communes dont l'admission est envisagée. Dans les cas visés aux 1° et 3°, l'organe délibérant dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la demande.

Il est rappelé dans ce même article que :

« Le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5. »

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) a pour objet :

La compétence « Assainissement collectif » qui concerne :

- La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites,



- Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte.
- La compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatique) – Article L211-7 du Code de l'Environnement
- La compétence PI (Prévention des Inondations) – Article L211-7 du Code de l'Environnement

La commune de PIGNOLS propose donc de solliciter l'accord du comité syndical du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) pour demander d'adhérer au Syndicat pour la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2027.

La compétence assainissement collectif comprenant :

- La collecte des eaux usées,
- Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte.

L'objectif de cette adhésion est :

- La poursuite de l'organisation de la compétence assainissement collectif sur un périmètre administratif et technique cohérent en vue de simplifier la gestion des services d'assainissement collectif,
- L'homogénéisation du niveau de service et la mutualisation des moyens financiers, techniques et humains du service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, ayant écouté l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré :

- Approuve la demande d'adhésion de la commune de PIGNOLS au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon pour la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2027,
- Autorise le Maire à signer toute pièce afférente à la procédure d'intention d'adhésion,

Fait et délibéré en séance publique, le 26 avril 2026.

VOTE : 4 POUR ; 7 ABSENCE ; 0 CONTRE

Se sont abstenus : MAISTRELLO Bruno, CLERMONT Delphine, VASSIAS Guillaume, QUESNE Christophe, MELAC Pierre, VESSAYRE Yves, REYNIERS Camille

02- QUESTIONS DIVERSES

- Quelques points du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026 :
 - Journée citoyenne « Nettoyage Chemins communaux » organisée le dimanche 27/09/26 au matin (Camille REYNIERS prend contact avec Leclerc pour kit de nettoyage gratuit)
 - Entrée du bourg de PARDINES (RD53) – projet à remanier
 - Aménagement entrée du bourg 2023, définir ce qui devrait être fait avec les moyens restants.
 - Eglise de Pignols : visite de l'association triangle avant le prochain conseil municipal / opportunité avec le programme LEADER (à envoyer pour le 31/12/26), pourrait couvrir une première phase de travaux.
 - Salle habitant : continuer la réflexion.
 - Ajustement de la puissance points d'éclairage public (mail du 11.05.2026) et mise en place de la suppression des horaires du matin du 15.05.26 au 15.08.26.
 - Petits patrimoines : s'appuyer sur l'inventaire (PAB) élaboré en 2000.
 - Tracteurs / épaveuses : possibilité de racheter le matériel non utilisé par la commune des Martres de Veyre.
- Fontaine haut de Pardines : manque de débit, à vérifier si l'entrée de la source n'est pas bouchée.
- Locataire logements sociaux (ancienne école Pardines) : Demande de parkings (possibilité de matérialiser 2 emplacements)
- Rappel à envoyer aux habitants du bourg et des hameaux : prioriser l'utilisation de leurs garages pour stationner et laisser les voies publiques libres pour faciliter l'accès aux éventuels secours.
- Fête nationale : réunion prévue le 08.06.26 à 18h pour l'organisation.
- Convention déneigement : trois possibilités (sous-traitance avec matériel de la Commune ou non et/ou emploi d'un vacataire avec utilisation du matériel de la Commune)



- Recommandation du maire : Adhérer à une assurance protection des Elus.
- SICTOM : localiser les lieux pour installation bac à verre et compostage à Champclos
- Arbres de naissances : localisation d'implantation à réfléchir.
- Salle des fêtes : assurer une rotation pour la remise des clés et l'état des lieux sortant. Communication du nouveau numéro de téléphone portable de la Mairie.
- Retour des réunions :
 - SMVVA : Sébastien CHELOUCHE devient membre du bureau et suppléant commission Appel d'offre.
 - SIAEP : Isabelle CHOUVY devient membre du bureau et Bruno MAISTRELLO devient membre de la Commission matériel et suppléant à la Commission d'appel d'offre.
 - TE63 : Isabelle CHOUVY devient suppléante.
 - FREDON : Guillaume VASSIAS, retour sur la réunion « Moustiques Tigres »
 - Réunion Commission Chemins : prévue le 30.05.2026 à Champclos de 8h à 12h.
 - Point sur les subventions à demander : FIC Voirie 2025 pour 16.500.00 € et Orages 2025 pour 7.700,00 €.
 - Transports Scolaires : demandes et relances en cours
 - Délégués CLIC Billom : Titulaire, Delphine CLERMONT et Suppléante, Sylvie THIBAUD
- Information : Les Communes du Puy de Dôme ne sont pas concernés par les élections sénatoriales en septembre 2026.

TABLE RECAPITULATIVE de la séance du 26 MAI 2026

DATE	NUMERO	OBJET	Approuvée
26.05.2026	21.04.2026-01	<u>ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON (SMVVA)</u>	OUI
26.05.2026	-	Questions diverses	

La séance est levée à 22h30
Prochain Conseil : 23 juin 2026

La secrétaire de séance,
Camille REYNIERS



Le Maire
Sébastien CHELOUCHE

